

x

x

AFFAIRE N°11 - Travaux d'endiguement de la Ravine du Butor -  
:  
Avenant n°1 à passer avec la SEGEFOM.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer un avenant n°1 avec la SEGEFOM, titulaire du marché approuvé le 29 mai 1974 pour la réalisation de la première tranche d'endiguement de la Ravine du Butor.

Le présent avenant a pour objet :

- de modifier les quantités des ouvrages par l'exécution d'une section complémentaire de canal de 150 m de longueur,
- de modifier le délai d'exécution qui passe de 9 mois à 14 mois,
- d'incorporer une formule de révision des prix applicable aux seuls suppléments de quantités définies par l'avenant par rapport au marché initial.

De plus, le présent avenant a pour effet de porter le montant du marché de 5 470 624,60 FF (273 531 230 F CFA TTC) à 6 539 383,36 FF (326 969 168 F CFA TTC).

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 902 Article 2303-05 (crédits reportés).

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE  
(MONSIEUR LAPIERRE s'étant abstenu).

x

x

x